

Conseil Municipal du 18 octobre 2021

Décisions :

du 27 juillet 2021 ; Signature d'une décision du Maire avec la LPO Pas de Calais d'Arques pour des animations à la médiathèque.

du 24 août 2021 ; Signature d'une décision du Maire avec l'artiste Ludo Wache d'Arras pour des animations à la médiathèque.

du 24 août 2021 ; Signature d'une décision du Maire avec l'association Indigo Jazz Office culture d'Arras pour des animations à la médiathèque.

du 30 août 2021 : Signature d'un marché public avec la société RAMERY d'Avion pour la consultation relative à la réfection des escaliers extérieurs rue du Général Barbot et impasse du Maréchal Foch.

du 21 septembre 2021 ; Signature d'une décision du Maire avec l'artiste plasticienne Eloise Callewaert d'Arras pour des animations à la médiathèque.

Le conseil municipal a :

- autorisé l'acquisition de la propriété dite « la ferme d'Hervin » comprenant un ancien corps de ferme avec habitation, dépendances, granges, chapelle, écuries et espaces verts située 60 rue d'Athies à Saint-Laurent-Blangy et appartenant aux conjoints Hammelrath et à la SCI de la Ferme d'Hervin

- autorisé la cession d'un terrain communal situé à Saint-Laurent-Blangy Rue de Versailles à M. Ducq Nicolas et Mme Bailleul Elodie.

- autorisé la cession d'un terrain communal situé à Saint-Laurent-Blangy Lieu-dit « Le Village de Blangy » à la Société Industrielle des Oléagineux (S.I.O.).

- autorisé la cession de terrains communaux situés à Saint-Laurent-Blangy sur la zone d'Activité Légère « Les Chemins Croisés » à la Communauté Urbaine d'Arras (C.U.A.).

- approuvé l'acte constitutif version 2021 du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés coordonné par la Fédération Départementale d'Electricité 6 et a autorisé l'adhésion au groupement.

- approuvé l'acte constitutif version 2021 du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés coordonné par la Fédération Départementale d'Electricité 62 et a autorisé l'adhésion au groupement.

- validé le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Beaurains, Saint-Nicolas et Saint-Laurent-Blangy pour le marché d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection des achats, a autorisé la signature de la convention et a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant.

- autorisé la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois et la ville de Saint-Laurent-Blangy.

- accepté la subvention accordée par le Département du Pas-de-Calais et a autorisé Monsieur le Maire a effectué les démarches dans le cadre de l'appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires.

- autorisé la location d'emplacements de parking.

- voté la décision modificative N° 2 du budget 2021.

- fixé la tarification pour l'accueil au restaurant scolaire des enfants scolarisés dans la classe ULIS.

- autorisé le remboursement de la restauration de l'accueil de loisirs 2021.
- autorisé les remboursements de l'accueil de loisirs 2021.
- autorisé la signature de la convention avec la CAF d'Arras pour le développement et l'amélioration des centres de vacances dans le cadre du contrat colonie.
- décidé l'organisation d'un séjour neige.
- autorisé la signature de la convention pour la mise à disposition de matériel informatique et de mobilier entre la commune et l'association d'animation scientifique.
- accordé l'aide de Noël aux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et de remplacement.
- créé deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.